

Chapitre 2 : Programme d'études prescrit

Programme d'études prescrit

Pour la majorité des élèves, le plan d'enseignement est le programme d'études prescrit par la province, que l'on peut consulter sur le site Web suivant : www.gov.nl.ca/edu/k12/french/languepremiere/curriculum.html.

Il s'agit de la première option de tous les élèves. Elle comprend tous les cours prescrits et approuvés par le ministère de l'Éducation qui sont énumérés dans *Programmation française : Liste de matériel didactique autorisé et recommandé*, un document décrivant brièvement les programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année et les ressources pédagogiques autorisées pour chaque cours.

En raison de la diversité des apprenants dans les classes, il est difficile de faire correspondre l'enseignement aux points forts, aux besoins et aux styles d'apprentissage de chacun. Il est nécessaire d'avoir une démarche précise qui implique l'école dans sa totalité, un mécanisme qui permet aux enseignants de s'appuyer entre eux ainsi que la tenue des dossiers uniforme et organisée. Les bonnes pratiques d'enseignement qui se manifestent en classe comprennent les suivantes :

- une bonne connaissance de la part des enseignants des programmes d'études provinciaux;
- la création des classes utilisant divers processus et stratégies adaptés aux styles d'apprentissage des élèves;
- l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés ou qui ne sont pas suffisamment stimulés et la recherche des moyens particuliers pour l'appuyer;
- la réalisation du fait que le soutien des points forts et des besoins particuliers d'un élève serait utiles à d'autres élèves;
- la recommandation des évaluations ou des mesures de soutien supplémentaires au besoin.

Le terme « enseignement différencié » désigne un enseignement qui répond aux besoins des élèves. Les classes différenciées s'adaptent à la diversité des apprenants par les moyens suivants :

- la souplesse;
- l'utilisation des évaluations efficaces et continues afin de planifier un enseignement correspondant aux points forts et aux besoins de l'apprenant;
- l'accès à une vaste gamme de possibilités d'apprentissage et de conditions d'apprentissage;
- l'adoption de stratégies pédagogiques et d'évaluation pour tenir compte des styles d'apprentissage des élèves;
- l'intégration de pratiques réussies récentes et établies;
- l'acceptation et la validation de la diversité des performances des élèves dans la salle de classe.

Processus préalable à l'aiguillage

Le processus préalable à l'aiguillage exige une période de résolution de problèmes à l'échelle de la classe. À ce stade, l'élève suit le programme d'études prescrit. L'enseignant est conscient d'un problème et prend activement des mesures pour veiller à ce que l'élève ait toutes les occasions de réussir. L'objectif à cette étape est de mieux comprendre les points forts et les besoins de l'élève pour planifier l'enseignement. Il s'agit d'une occasion d'utiliser les connaissances de l'élève pour instaurer des stratégies et des pratiques qui permettront de répondre à ses points forts et à ses besoins dans le contexte des programmes d'études provinciaux. Les enseignants réunissent des données sur les diverses stratégies employées au cours de l'enseignement et de l'évaluation en classe et prennent des décisions en conséquence. En outre, ils demandent des conseils ou un appui, s'il y a lieu, en ce qui concerne les divers aspects de l'enseignement. La réponse aux besoins d'apprentissage des élèves est un processus permanent de résolution de problèmes idéalement mené par des groupes d'enseignants échangeant des idées, des expériences et des ressources, ce qui comprend les chargés de classe ou les enseignants d'une matière, les enseignants en adaptation scolaire, etc.

Au cours de ce processus, le chargé de classe ou l'enseignant de la matière décide si l'aiguillage vers l'équipe de prestation de services est justifié. Le chargé de classe ou l'enseignant de la matière doit utiliser le Registre des stratégies préalables à l'aiguillage pour noter les stratégies essayées, leur durée et les résultats obtenus. Les parents ou les tuteurs sont informés de ces stratégies grâce à l'interaction parent-enseignant (p. ex. des appels téléphoniques, des notes envoyées à la maison ou des entretiens entre les parents et l'enseignant). Le registre des stratégies préalables à l'aiguillage est conservé dans le dossier scolaire de l'élève.

Si le problème n'est pas résolu au moyen du processus préalable à l'aiguillage, l'élève est orienté vers l'équipe de prestation de services pour une évaluation plus approfondie.

Pour en savoir plus sur les stratégies, consultez l'ouvrage intitulé *Pre-Referral Intervention Manual*, qui a été rédigé par Stephen R. McCarney et divers collaborateurs (disponible en anglais seulement). Ce livre a été envoyé à toutes les écoles par le ministère de l'Éducation au printemps 2010. Il comprend des stratégies à employer avec les élèves dont la performance est au-dessous du niveau scolaire. Dans le cas des élèves doués, consulter le manuel *Gifted and Talented Handbook*.

Nota : Les accommodements énumérés dans le Registre des accommodements et des adaptations ne doivent pas être appliqués avant qu'un besoin particulier soit cerné.

Équipe de prestation de services

Chaque école doit posséder une équipe de prestation de services qui se réunit au moins toutes les deux semaines pour examiner et orienter la prestation des services. Il faut éviter

les groupes trop grands et inefficaces pour résoudre des problèmes. L'équipe comprend les membres suivants :

- un administrateur de l'école;
- un conseiller en orientation;
- un ou des représentants des chargés de classe ou des enseignants d'une matière au primaire, à l'élémentaire, à l'intermédiaire ou au secondaire selon la structure de l'école (les grandes écoles intermédiaires et secondaires peuvent choisir des représentants selon les disciplines scolaires);
- un ou des enseignants en adaptation scolaire;
- un psychologue scolaire et d'autres enseignants itinérants, au besoin.

La mission de cette équipe sera la suivante :

- résoudre des problèmes liés à l'utilisation optimale des ressources;
- résoudre des problèmes cernés par des équipes de planification;
- appuyer le chargé de classe ou l'enseignant de la matière durant le processus préalable à l'aiguillage;
- résoudre des problèmes avec les enseignants qui font une demande en trouvant des stratégies pour soutenir les élèves suivant le programme d'études prescrit;
- examiner les recommandations et déterminer quand et pour qui une recommandation d'évaluation ou de réévaluation s'impose;
- nommer un ou des membres de l'équipe qui suivront les protocoles du système de suivi des demandes d'aiguillage;
- inviter d'autres professionnels (des conseillers pédagogiques, des chargés de classe ou des enseignants d'une matière, etc.) pour recueillir leurs commentaires au besoin;
- assumer d'autres responsabilités attribuées par la direction.

Des procès-verbaux de ces réunions sont rédigés et remis aux membres.

Les enseignants qui ont initié le processus préalable à l'aiguillage consultent l'équipe de prestation de services si les stratégies mises en œuvre ne répondent pas aux points forts ou aux besoins de l'élève de façon satisfaisante. Les enseignants envoient une Recommandation d'évaluation à l'équipe de prestation de services avec les pièces jointes suivantes : le Registre des stratégies employées avant l'aiguillage, les résultats des examens auditifs et oculaires, des échantillons de travail et toute évaluation réalisée en classe par l'enseignant qui témoigne des préoccupations menant à l'aiguillage.

Processus d'aiguillage

Le processus d'aiguillage et les formulaires utilisés au niveau de l'école sont disponibles sur le portail du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante (en anglais seulement):

Système de suivi des demandes d'aiguillage :
www.gov.nl.ca/edu/k12/studentsupportservices/rts/index.html

Formulaires de demande d'aiguillage :
www.gov.nl.ca/edu/forms/studentsupport/referral.html